

Rapport indiquant un état des remises et remboursements de droits ou taxes enregistrés au Secrétariat d'Etat du Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1929.

Copie de l'arrêté ministériel (C.P. 1371), en date du 7 août 1929, et tarif des honoraires aux officiers d'élections, conformément aux dispositions de l'article soixante-dix-sept de la *Loi des élections fédérales*.

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1929.

Rapport des emplois exclus, durant l'année civile 1929, des opérations de la Loi du Service civil, sous l'autorité de l'article cinquante-neuf, chapitre vingt-deux des *Statuts révisés du Canada, 1927*.

Rapport des paiements de réparations, au 31 décembre 1929.

Rapport indiquant qu'il n'y a eu aucune remise sur les ventes de terres indiennes durant l'année financière terminée le 31 mars 1929, en vertu de l'article quatre-vingt-onze, chapitre quatre-vingt-dix-huit des *Statuts révisés du Canada, 1927*.

Rapport indiquant qu'il n'y a pas eu de déplacement d'indiens durant l'année 1929, tel que prescrit à l'article cinquante-deux, chapitre quatre-vingt-dix-huit des *Statuts révisés du Canada, 1927*.

Relevé indiquant les indiens émancipés durant l'année financière terminée le 31 mars 1929.

Rapport indiquant la liste des révocations de ventes durant la période comprise entre le 1er janvier 1929 et le 1er décembre 1929, conformément aux dispositions de l'article soixante-quatre, chapitre quatre-vingt-dix-huit des *Statuts révisés du Canada, 1927*.

Amendements aux règlements pour la disposition des droits d'huile et de gaz sur les réserves des sauvages, tels qu'approuvés par arrêté en Conseil en date du 12 mars 1929.

Rapport indiquant les décrets ministériels rendus depuis le dernier rapport fait en vertu des dispositions:

De la Loi des Terres fédérales,

De la Loi des arpentages fédéraux,

De la Loi des forces hydrauliques du Canada,

De la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux,

De la Loi de l'irrigation,

De la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs,

De la Loi des Territoires du Nord-Ouest,

Des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'aliénation et la gestion des terres fédérales situées dans la zone de 40 milles des chemins de fer, en Colombie-Britannique.

Rapport indiquant les terres vendues par la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien durant l'exercice terminé le 30 septembre 1929.

Copies des ordonnances dans les Territoires du Nord-Ouest, rendues pour la période terminée le 7 mai 1929, conformément aux dispositions de l'article treize, chapitre cent quarante-deux des *Statuts révisés du Canada, 1927*.

Rapport indiquant qu'il n'a pas été rendu d'arrêtés en conseil concernant les eaux de la zone des chemins de fer, en vertu des dispositions de l'article six, chapitre deux cent onze, des *Statuts révisés du Canada, 1927*.

Rapport indiquant les sommes reçues pour les baux des terres fédérales en vertu de l'article sept, chapitre cent soixante-quinze des *Statuts révisés du Canada, 1927*. (Loi d'assainissement).

Rapport en conformité avec les règlements de la Loi d'assainissement, article cinq, chapitre cent vingt-cinq des *Statuts révisés du Canada, 1927*.